

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014 : LE CESE A VOTE SON AVIS :
« AGIR POUR LA MIXITE DES METIERS »

Les pouvoirs publics et les acteurs sociaux n'ont identifié que récemment la mixité des métiers comme un enjeu majeur de l'égalité professionnelle et les actions et propositions pour la développer sont donc encore limitées.

En janvier 2014, le Gouvernement a fait de la progression vers une plus grande mixité des métiers une priorité de sa politique pour l'emploi, avec l'objectif que d'ici 2025, un tiers des métiers deviennent mixtes, contre 12% aujourd'hui. Dans ce cadre, le Conseil Economique, Social et Environnemental a été saisi par le Premier ministre afin d'identifier des moyens d'action et des leviers de mobilisation pour faire progresser la mixité professionnelle.

Dans son avis « Agir pour la mixité des métiers », rapporté par Patrick Liébus (Groupe de l'artisanat) au nom de la section du travail et de l'emploi présidée par Françoise Geng (Groupe CGT), le CESE formule un ensemble de préconisations pour combattre les stéréotypes de genre et accroître l'efficacité d'une politique publique en phase de construction.

Cet avis a été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental. Il a été adopté avec 151 votes, 146 pour et 5 abstentions.

- **Déconstruire les stéréotypes sexistes et développer une culture de l'égalité à l'école**

Les stéréotypes de genre, fondés sur une naturalisation et une hiérarchisation des compétences et véhiculés à tous les niveaux de la société depuis la cellule familiale jusqu'à la sphère publique (représentation politique, médias...), en passant par l'école ou encore le travail, sont à l'origine de la non mixité des métiers et constituent toujours un puissant facteur de blocage. Le CESE recommande **une campagne d'envergure nationale** présentant le sexisme comme une discrimination au travail. Il préconise que la dimension de la mixité soit expressément pris en compte dans le Plan d'action pour l'égalité des filles et des garçons - qui s'est substitué aux ABCD de l'égalité – afin de promouvoir auprès des élèves une représentation non sexuée des métiers.

L'orientation professionnelle des filles et des garçons relève d'un choix de société et nécessite une prise de conscience dès le primaire, rappelle le CESE qui préconise :

- d'agir auprès des enseignants et des personnels d'éducation **par la formation initiale et continue sur l'égalité et la mixité professionnelle ;**
- d'agir auprès des élèves **en assurant une formation commune des filles et des garçons dans le cadre de leur projet individuel d'orientation**
 - **par la généralisation du module de découverte professionnelle à tous les élèves de 3e**

- par la mise en place de **bourses de stages dans les collèges**
- par la **création d'une fonction de chef de travaux** (par des enseignants volontaires, mutualisée sur un district scolaire pour animer **les partenariats avec les entreprises et les associations** ;
- d'agir auprès des parents, notamment les plus éloignés du milieu scolaire, **en améliorant leur condition d'accueil à l'école, en association avec les organisations impliquées dans la lutte contre l'échec scolaire.**

- **Encourager une action volontariste des branches professionnelles**

Le CESE invite les partenaires sociaux, en lien avec les pouvoirs publics, à **recenser les actions des branches en faveur de la mixité pour repérer et promouvoir les bonnes pratiques.**

Le CESE préconise de **promouvoir au niveau des branches une méthode d'analyse des compétences dans les métiers non-mixtes** dans la perspective d'une révision des classifications par la négociation pour une meilleure valorisation des métiers à prédominance féminine.

Le CESE invite la commission nationale de la négociation collective à **faire le bilan de la mise en œuvre de la loi sur le temps partiel dans chaque secteur et des accords de branche** au regard de l'objectif de mixité des métiers.

En ce qui concerne l'action partagée des branches et de l'Education nationale, le CESE recommande de **modifier la composition des commissions professionnelles consultatives, compétentes sur le contenu et la carte des formations professionnelles, dans le sens d'un élargissement à l'administration du travail et au service des droits des femmes.**

En réponse à la demande du Premier Ministre, portant sur la mise au point d'une stratégie intégrée sectorielle en faveur de la mixité, le Conseil préconise par ailleurs que ces **actions soient ciblées sur les métiers de la branche sanitaire sociale et médico-sociale, ainsi que sur les métiers du bâtiment, de la métallurgie, de l'énergie, de l'informatique et des communications.**

- **Poursuivre l'action volontariste de la fonction publique**

Si la ségrégation professionnelle est globalement moins forte dans l'ensemble de la fonction publique (les femmes représentent 61% des agents contre 44% des salariés du privé), le CESE remarque toutefois que certaines filières professionnelles, aux nombreux effectifs, accusent un fort déséquilibre de genre, qu'il s'agisse par exemple de l'hôpital (majoritairement féminisé) ou des métiers de la Défense, (majoritairement exercés par des hommes). Dans la continuité de la démarche des interlocuteurs sociaux (accord du 8 mars 2013), le CESE recommande à l'Etat et aux collectivités publiques de poursuivre leur action :

- en fixant des **objectifs chiffrés de recrutements féminins dans les métiers à dominante masculine et inversement, dans les emplois administratifs et techniques de catégorie C** des 3 fonctions publiques ;
 - **en faisant de l'apprentissage dans le public un levier favorisant la mixité professionnelle**, avec comme préalable l'évolution des emplois d'avenir vers un véritable dispositif d'apprentissage dans la fonction publique territoriale ;
 - en appliquant dans la Fonction publique le **principe « A travail de valeur égale, salaire égal » dans sa politique de rémunération** ;
 - **en recherchant les moyens de valoriser le métier de professeur des écoles afin d'en améliorer l'attractivité, auprès des femmes comme des hommes**
- **Promouvoir la mixité à l'échelle de l'entreprise**

Fort du constat que les stratégies d'investissement social améliorent la performance globale des entreprises, le CESE invite les partenaires sociaux à **négoier des accords d'entreprise visant à promouvoir une organisation du travail s'articulant autour des temps de vies privée et professionnelle**.

Par ailleurs, le CESE recommande de **synchroniser la négociation d'entreprise sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et celle relative à l'égalité professionnelle et la mixité**. Il propose également de faire **figurer au rapport de situation comparée prévu le Code du travail, dans les entreprises de plus de 300 salariés, des ratios donnant la part des hommes et des femmes par famille de métiers**.

Enfin, le CESE invite les partenaires sociaux à négocier des accords pour **favoriser l'accès des femmes à la formation professionnelle tout au long de leur carrière**, par exemple en permettant aux parents de jeunes enfants de suivre sur leur temps de travail des formations pour le développement de leurs compétences

« Il est impératif de lutter contre ces stéréotypes et de promouvoir une véritable culture de l'égalité. Une réelle évolution dans la mixité des métiers ne peut s'envisager que dans un cadre global : notre assemblée encourage une action volontariste et mieux coordonnée des branches, des collectivités publiques et des entreprises », conclut Patrick Liébus, rapporteur de l'avis.

Contacts presse :

Victor BOURY

01.80.50.53.14 / 06.61.34.22.22

victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN

01.44.69.54.05 / 07.77.26.24.60

emilie.humann@clai2.com